

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Vulaines

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2020

Date de la convocation : 07 octobre 2020

Date d'affichage : 02 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le seize octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Philippe ETCHETO, maire.

Présents : ATTOUG Martine, BENETON Bruno, ETCHETO Philippe, FOURNILLON Dominique, GUARNERI Anthony, LABEYE Marie, LEGER Corinne

Représentés : TOMA Pierrette par ETCHETO Philippe, DUFOUR Patrice par LEGER Corinne

Absents non excusés : MATHIEU Luc, RICHER David

Secrétaire : Mesdames MICALÉTO Corinne et MAIREL Elisabeth

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2020_25 - Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de Chauffage de la salle des fêtes

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	9	9	0	0	0

Monsieur le Maire, présente les différents devis réceptionnés pour la réalisation des travaux de chauffage de la salle des fêtes.

Présentation du devis de l'entreprise THIRELEC :

- démontage des radiateurs existants : 151,20 € TTC
- fourniture et pose d'un radiateur dans la cuisine : 260,40 € TTC
- fourniture et pose de 2 climatisations réversibles dans la salle : 11 913,60 € TTC

Soit un total de 12 325,20 €

Présentation du devis de l'entreprise Aube Energies :

- fourniture de 3 pompes à chaleur réversibles : 9 649,80 € TTC
- fourniture d'un radiateur dans la cuisine : 534 € TTC
- pose et raccordement : 7 978.03 € TTC

Soit un total de 18 161,83 € TTC

Présentation du devis de l'entreprise SASU PHIL ELECTRO TECH :

- fourniture de 7 radiateurs dans la salle : 4 599 € TTC
- fourniture d'un radiateur dans la cuisine : 559,20 € TTC
- pose : 1 890 € TTC

Soit un total de 7 048,20 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré

DECIDE

- de valider le devis de l'entreprise Aube Energies
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents utiles à la réalisation des travaux

2020_26 - Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux d'éclairage de la salle des fêtes

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	9	9	0	0	0

Monsieur le Maire, présente les différents devis réceptionnés pour la réalisation des travaux d'éclairage de la salle des fêtes.

Présentation du devis de l'entreprise SASU PHIL ELECTRO TECH :

- Fourniture de 20 appliques LED pour la salle : 3 960 € TTC
- Fourniture de 5 spots LED pour le hall : 176,40 € TTC
- Fourniture de 1 spot LED pour l'entrée : 35,28 €
- Fourniture de 5 spots LED pour l'extérieur : 287,28 € TTC
- Fourniture de 4 spots LED pour le couloir : 141,12 € TTC
- Fourniture de 2 réglettes LED pour la cuisine : 156 € TTC
- Fourniture de 1 sport LED pour le vestiaire : 35,28 € TTC
- Mise aux normes tableau électrique : 4 200 € TTC
- Pose et câblage : 1 890 € TTC

Soit un total de 10 881,36 € TTC

Présentation du devis de l'entreprise THIRELEC :

- Fourniture de 9 appliques LED pour la salle : 1 695.60 € TTC ok
- Fourniture de 24 downlight pour la salle : 2 275,20 € TTC ok
- Fourniture de 3 spots LED pour la salle : 702 € TTC ok
- Fourniture de 7 spots LED pour l'entrée : 462 € ok
- Fourniture de 5 spots LED pour l'extérieur : 420 € TTC ok

- Fourniture de 4 spots LED pour le couloir : 264 € TTC ok
- Fourniture de 2 réglottes LED pour la cuisine : 156 € TTC ok
- Mise aux normes tableau électrique : 1772,40 € TTC ok
- Pose et câblage : 1 047,60 € TTC

Soit un total de 8 794,80 € TTC

Présentation du devis de l'entreprise Damien Michel :

- Fourniture de 14 spots LED pour la salle : 995,06 € TTC ok
- Fourniture de 30 spots LED pour la salle : 1 431 € TTC ok
- Fourniture de 3 spots LED pour l'extérieur : 173,52 € TTC ok
- Fourniture de 10 spots LED pour le couloir et entrée : 262,44 € TTC ok
- Pose et câblage : 1 800 € TTC

Soit un total de 4 661,98 € TTC

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré

DECIDE

- de valider le devis de l'entreprise Damien Michel pour lequel il revient d'ajouter la mise aux normes du tableau électrique et le remplacement de l'éclairage de la cuisine
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents utiles à la réalisation des travaux

2020_27 - Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de peinture de la salle des fêtes
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	9	9	0	0	0

Monsieur le Maire, présente les différents devis réceptionnés pour la réalisation des travaux de peinture de la salle des fêtes.

Présentation du devis de Thierry LAUMAIN Artisan peintre :

- Plafond : 2 430 € TTC
- Murs : 3 993,60 € TTC
- Boiseries : 1 239 € TTC
- Protection sol : 250 €

Soit un total de 6 796,60 € TTC pour la salle

- Plafond : 422,50 € TTC
- Murs : 780 € TTC
- Boiseries : 159,30 € TTC
- Protection sol : 120€

Soit un total de 1 481,80 € TTC pour la cuisine

- Extérieur : 1 518 € TTC

Soit un total général de 10 912,40 € TTC

Présentation du devis de l'entreprise Make Up Peinture :

- Plafond : 5 082,13 € TTC
- Murs : 4 433,77 € TTC
- Boiseries : 1 958.11 € TTC

Soit un total de 11 474,01 € TTC pour la salle

- Plafond : 406,50 € TTC
- Murs : 868,18 € TTC
- Boiseries : 251,69 € TTC

Soit un total de 1 526,37 € TTC pour la cuisine

- Plafond : 94,50 € TTC
- Murs : 458,51 € TTC
- Boiseries : 299,09 € TTC

Soit un total de 852,10 € TTC pour l'entrée

Extérieur : 1 363,20 € TTC

Protection des sols : 157,50 € TTC

Soit un total général de 15 373,18 € TTC

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré

DECIDE

- de valider le devis de Thierry LAUMAIN Artisan peintre
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents utiles à la réalisation des travaux

2020_28 - Prêt du matériel de la commune au profit de l'association Vulainoise

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	9	9	0	0	0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'amicale vulainoise demande la mise à disposition gracieuse des toilettes chimiques ainsi que du branchement électrique lors de l'organisation du vide grenier annuel.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré

DECIDE

- de mettre à disposition les toilettes chimiques propriété de la Commune ainsi que le branchement électrique une fois par an lors de l'organisation du vide grenier sur la commune.

2020_29 - Décision modificative budgétaire concernant l'achat de l'ordinateur portable

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	9	9	0	0	0

La trésorerie nous demande la correction budgétaire pour un retrait de crédit au compte 2111 vers le compte 2111 opérations d'équipement 112 pour un montant de 3500 €,

Le budget primitif 2020 ne présente pas les restes à réaliser de la section d'investissement conforme au compte administratif 2019, les restes à réaliser à l'opération d'équipement n° 112 compte 2111 de 3500 euros seront imputés sur l'opération 112.

- retrait au compte 2111 de 3500 euros
- ajout au compte 2111 opération 112 de 3500 euros

Il faut également inscrire :

- Un retrait de crédit du chapitre 21 pour verser au chapitre 20 pour 2000 euros
- Retrait au chapitre 21 de 2000 euros
- Ajout au chapitre 20 de 2000 euros

Le Conseil Municipal entendu cet exposé, et après avoir délibéré :

DECIDE

- Retrait au compte 2111 de 3500 euros
- Ajout au compte 2111 opération 112 de 3500 euros
- Retrait au chapitre 21 de 2000 euros
- Ajout au chapitre 20 de 2000 euros

2020_30 - Affouages 2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	9	9	0	0	0

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au vote du montant des affouages pour l'hiver 2020/2021. Il rappelle que les forfaits 2018/2019 étaient de :

- Pour l'affouage sur pied : 25 € pour une part.
- Pour l'affouage des têtes de chêne, un forfait de 5 € pour un stère.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé, et après avoir délibéré

DECIDE

- de fixer le forfait pour l'affouage sur pied à 25 € pour une portion sur les parcelles 6.2 et 7.2
- de fixer le forfait pour le stère de têtes de chêne à 5 € sur la parcelle 10.2
- que les personnes intéressées par l'affouage doivent s'inscrire en Mairie le plus rapidement possible.

2020_31 - Elagage des arbres aux abords des chemins et taille de la haie du cimetière

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	9	9	0	0	0

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'entretenir les abords du chemin le long de la voie ferrée, le chemin du château d'eau et le chemin de la carrière. Il propose au Conseil Municipal de faire travailler l'entreprise ARBOR Environnement implantée sur la commune.

Cette dernière a présenté un devis pour un montant total de 2 016,00 € TTC.

Il informe le Conseil Municipal que l'entretien de la haie du cimetière est également à réaliser ce qui représenterait un coût de 960 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré

DECIDE

- de confier l'entretien des abords du chemin le long de la voie ferrée, le chemin du château d'eau, le chemin de la carrière et l'entretien du cimetière pour un montant total de 2 976 € TTC.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents utiles à la réalisation des travaux

2020_32 - Remplacement du congélateur de la salle des fêtes

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	9	9	0	0	0

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au remplacement du congélateur vétuste se trouvant à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal entendu cet exposé, et après avoir délibéré

DECIDE

- de procéder au remplacement du congélateur

2020_33 – Organisation de l'éclairage public de la commune

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	9	9	0	0	0

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que la commune dispose de 3 horloges permettant de programmer l'allumage de l'ensemble de l'éclairage public. Comme déjà abordé lors de précédents Conseils Municipaux, il propose d'éteindre l'éclairage public de 23 h 00 à 5 h 00. Il informe que la programmation des horloges va représenter un coût d'environ 100 €.

Le Conseil Municipal entendu cet exposé, et après avoir délibéré

DECIDE

- de valider la coupure de l'éclairage public entre 23 h 00 et 5 h 00
- de valider l'engagement de la dépense pour le réglage des horloges
- propose de mettre en place cette coupure pour une durée de un an et de procéder à un réajustement en cas de besoin

2020_34 - Dématérialisation de l'envoi des documents budgétaires

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	9	9	0	0	0

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de transmettre le budget primitif à la D.G.F.I.P par dématérialisation et non plus en flux indigo, il demande donc l'autorisation de signer tous les papiers nécessaires à cette fin

Le Conseil Municipal entendu cet exposé, et après avoir délibéré

DECIDE

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents utiles à la mise en place de la dématérialisation.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- qu'il a relancé le SDEA pour la réparation des radars pédagogiques se trouvant sur la commune,
- Que le SDEA interviendra la semaine suivante pour le contrôle de l'ensemble de l'éclairage public,
- Que l'entretien du mobilier urbain n'ayant pu se faire courant octobre pour cause de mauvais temps il sera effectué au printemps 2021,
- Que les bouquets déposés au monument et au cimetière seront remplacés par des jardinières composées de plantes hivernales,
- Que la « Marche Verte » organisée par Mme LEROY aura lieu le 18 octobre, le rendez-vous est donné à 8 h 45 devant la Mairie de Vulaines. Cette marche consiste à récolter les déchets trouvés aux abords de la départementale 660,
- Que la commune dispose de 3 horloges permettant de programmer l'éclairage public, il sera donc possible de régler les éclairages publics,
- Qu'il a observé des dégradations du matériel urbain de la part des chauffeurs routiers de la société DUC, un courrier va être transmis à la direction
- Que l'assurance va prendre en charge les dégâts occasionnés lors de l'accident de circulation qui a eu lieu le 1^{er} juillet 2020 route départementale 660. Il informe que les arbres ne seront pas replantés car ils représentent une gêne de visibilité mais seront remplacés par des rosiers buisson,

- Que les travaux rue de l'ancien moulin sont partiellement terminés. Monsieur le Maire va prendre contact avec l'entreprise afin que les travaux se terminent rapidement
- Que la commune met à disposition sur inscription les pommes du verger communal, l'inscription est nécessaire auprès du secrétariat de Mairie.

Les administrés prennent la parole :

- Madame Cartigny Aline demande pourquoi le compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020 n'a pas été affiché, et demande à être informée du montant de l'indemnité attribuée au Maire et celle des Adjoints.
 - o Monsieur le Maire, assisté de sa secrétaire informe que le montant de l'indemnité attribuée selon les directives gouvernementales pour le Maire est de 857,91 € et de 336,92 € pour chacun des deux adjoints selon l'article L. 2123-23 du CGCT.
- Madame Cartigny Aline rappelle que le dernier conseil municipal a eu lieu à huis clos et aimerait connaître les modalités de ce type de décision.
 - o Monsieur le Maire, informe que cette décision préfectorale a été prise dans le cadre de la crise sanitaire due au Covid 19, cette décision figurait sur la convocation affichée sur le panneau d'affichage municipal.
- Madame Cartigny Aline, au titre de membre de l'association Themistocles demande à Monsieur le Maire les résultats des analyses des rejets de l'entreprise Artémise, sachant que ce dernier avait été faire une visite de l'entreprise et est apparu en photo sur le journal en compagnie de la Directrice et du personnel de Artemise. Madame Cartigny Aline interpelle Monsieur le Maire au sujet de la position souriante qu'il tient sur la photo, qu'elle trouve mal placée.
 - o Monsieur le Maire répond que la commune ne réceptionne pas les résultats d'analyses des rejets de cette entreprise puisque la Préfecture à votre demande avait mis en place la commission de suivi de site qui se réunissait annuellement afin de remettre ces résultats d'analyses aux élus de la Mairie et aux représentants de votre association. Cette commission a été dissoute, la Préfecture suivant ces termes : « L'Association Themistocles a, par courrier en date du 03 mars 2018, signalé qu'elle renonçait à participer aux prochaines réunions de cette commission. Celle-ci a donc perdu son intérêt au regard des circonstances qui avaient justifié sa création ».
 - o En ce qui concerne sa présence au sein de l'entreprise et la photo sur le journal, Monsieur le Maire explique qu'il s'agissait de la remise du label de performance global en décembre 2019 à laquelle il avait été convié.
- Madame Cartigny Aline, membre de l'association Themistocles demande à Monsieur le Maire la raison pour laquelle l'association Themistocles n'apparaît pas sur le site internet de la commune
 - o Monsieur le Maire répond que c'est un oubli de sa part et que le nécessaire sera fait le plus rapidement possible, le site étant toujours en construction.
- Madame Beaujean Edwige demande pourquoi il y a deux secrétaires à la réunion du Conseil Municipal ?
 - o Monsieur le Maire explique que l'ancienne secrétaire a été remplacée par deux secrétaires qui sont présentes à cette réunion afin que chacun puisse faire leur connaissance.
- Monsieur COLLIN interpelle les élus sur le fait que le nettoyage du chemin menant à la carrière, risque d'inciter des administrés à déposer des détritux l'accès étant facilité, il craint que cet endroit devienne une décharge.
- Les administrés remarquent que la commune est plus propre (nettoyages réguliers aux abords des bennes à verre et à journaux)

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 00.

Fait à VULAINES, les jours, mois et an susdits



Le maire,
Philippe ETCHETO